



Pension de réversion

Mode de calcul de la pension de réversion

<i>Situation à la liquidation de la première pension de réversion</i>	<i>Durée de mariage</i>	<i>Calcul de l'allocation de réversion</i>
Ex-conjoint divorcé non remarié unique	≤ durée d'assurance (2)	Points (1) x taux de réversion x (durée de mariage / durée d'assurance)
	> durée d'assurance	Points x taux de réversion
Pluralité d'ex-conjoints divorcés non remariés en l'absence de conjoint survivant	≤ durée d'assurance	Points x taux de réversion x (durée de mariage / durée d'assurance)
	> durée d'assurance	Points x taux de réversion x (durée de mariage / durée globale des mariages (3))
Coexistence d'un conjoint survivant marié après le 12 janvier 1998 et d'un ou de plusieurs ex-conjoints divorcés non remariés		Points x taux de réversion x (durée de mariage / durée globale des mariages)
Coexistence d'un conjoint survivant marié avant le 13 janvier 1998 et d'un ou plusieurs ex-conjoints divorcés avant le 1 ^{er} juillet 1980 et non remariés		<i>Conjoint survivant :</i> Points x taux de réversion
		<i>Ex-conjoints divorcés :</i> Points x taux de réversion x (durée de mariage / durée globale des mariages)
Coexistence d'un conjoint survivant marié avant le 13 janvier 1998 et d'ex-conjoints divorcés avant et après le 1 ^{er} juillet 1980		<i>Conjoint survivant :</i> (Points x taux de réversion x durée de mariage du conjoint survivant) + (durée du mariage de l'ex-conjoint divorcé avant le 1 ^{er} juillet 1980 / durée globale des mariages)
		<i>Ex-conjoints divorcés :</i> Points x taux de réversion x (durée de mariage / durée globale des mariages)

(1) **Points** : Nombre de points inscrits au compte du salarié ou ancien salarié décédé.

(2) **Durée d'assurance** : En l'absence de conjoint survivant, le plafonnement de la durée d'assurance est progressivement porté de 150 à 164 trimestres au 1^{er} janvier 2012.

(3) **Durée globale des mariages** : total des durées de mariage du participant décédé avec les ayants droit potentiels